



Règlement intérieur du Forum des expériences

FRONTON « VILLE AMIE DES AÎNÉS »

ART 1. NATURE ET OBJET DE L'INSTANCE

Le **Forum des expériences** est une **instance consultative** créée par délibération du Conseil municipal de Fronton le 28 mai 2026 et placée auprès du maire de Fronton.

Il a pour objet de **mettre en valeur et au service de la collectivité l'expérience et le savoir-faire des habitants seniors** engagés dans la vie locale. Le Forum constitue ainsi un espace de dialogue et de contribution citoyenne, par lequel les aînés participent activement à la réflexion sur les projets et la vie de la commune.

La création du Forum des expériences constitue une action inscrite au **plan d'actions « Fronton, Ville Amie des Aînés »**. Elle traduit concrètement l'engagement de la commune à impliquer les seniors dans la gouvernance de la démarche.

ART 2. LES MISSIONS DU FORUM

Conformément à la délibération du Conseil municipal, le Forum des expériences remplit les missions suivantes :

- Il apporte un regard d'expérience sur les projets communaux ;
- Il peut formuler des avis sur l'aménagement de la commune, la vie locale, associative et culturelle, les solidarités, la mémoire locale et le cadre de vie. Ces avis sont consultatifs et communiqués au Maire ;
- Il peut formuler des propositions et contributions collectives soumises à l'attention du Maire.

ART 3. LA COMPOSITION DU FORUM

Le Forum des expériences est composé de **12 membres** résidant à Fronton, âgés de 60 ans au minimum ou ayant le statut de retraité, désireux de mettre leur temps et leur expérience au service de la collectivité, dans un esprit constructif et politiquement neutre.

La composition du Forum est décidée par le Maire, avec l'appui des conseillers municipaux, sur la base des candidatures librement déposées. Les membres sont désignés **par arrêté du Maire pour une durée de trois ans renouvelables**.

ART 4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Forum se réunit **au moins trois fois par an** à la demande du Maire et/ou de l'élu référent. Il peut également se réunir à sa propre initiative autant de fois que nécessaire, après en avoir informé le Maire et/ou l'élu référent.

Le Forum est accompagné dans ses travaux par un **élu référent** désigné par le Maire, qui assure le lien permanent entre la Municipalité et le Forum. L'élu référent veille à la régularité et au suivi des travaux et fait remonter les productions du Forum au Maire.

Le Forum peut créer des **groupes de réflexion thématiques**, chargés de travailler sur des sujets précis ou sur une action plus globale et de plus long terme. Ces groupes réunissent les membres en fonction de leurs affinités et de leurs expériences personnelles.

Le Forum travaille sur des thématiques qui lui sont confiées et présentées par le Maire, ou sur des sujets qu'il a lui-même identifiés. Après avoir entendu la présentation et l'éclairage du Maire, il peut, à sa demande, entendre un technicien afin de bénéficier d'un éclairage complémentaire.

ART 5. LE FORUM DES EXPERIENCES, ACTEUR DE LA DÉMARCHE « VILLE AMIE DES AÎNÉS »

Le Forum des expériences participe pleinement à la mobilisation de la ville en faveur des aînés, dans le cadre du réseau francophone « **Villes Amies des Aînés** » dont Fronton est membre. Il contribue activement à la mise en œuvre de la démarche « **Ville Amie des Aînés** » et de son plan d'actions.

Les membres du Forum agissent en tant qu'**ambassadeurs du programme « Villes Amies des Aînés »** auprès des habitants. À ce titre, ils :

- relaient auprès des seniors les informations municipales pertinentes ;
- font remonter vers la municipalité les attentes exprimées par les seniors ;
- expliquent les projets menés dans le cadre du plan d'actions « **Ville Amie des Aînés** ».

Instance vivante et force de proposition, le Forum des expériences place les aînés au cœur de la fabrique de la ville. Il incarne le principe fondateur de la démarche « Villes Amies des Aînés » : construire la ville avec les seniors, et non seulement pour eux.

Fait à Fronton, le